



AVIS
DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du directeur général par le groupe politique

MR

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes:

Bourgmestre	ROTTHIER Laurence
1 ^{er} échevin	HERMANS-PONCELET Virginie
2 ^e échevin	GILLIS Cédric
3 ^e échevin	MEVISSE Pierre
4 ^e échevin	FOCKE Georges
5 ^e échevin	de QUIRINI Arnold
Président du conseil de l'action sociale pressenti	de NORONHA de PAIVA-CUYLITS Marie-Pia

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 2 décembre 2024.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute de voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A LASNE, le 7 novembre 2024

Le directeur général,



Le bourgmestre,